

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE**

\*\*\*

**Lundi 05 décembre 2011 à 20 h 00 au siège social**

**Etaient présents** : M Loïc AUBIN, M André BERTHELOT, M Frédéric COLLET, Mme Anne-Françoise COURTEILLE, Mme Marie-Françoise DEMAY, M Michel DUAULT, M Joseph DURAND, M Michel EVEN, M Jacques GUILLEMOT, M Bernard HAEGELIN, Mme Marie-Françoise LAISNE, M Guy LARCHER, M Michel LECUYER, M Alain LEFEUVRE, M Gérard LERAY, M Dominique LUC, M Frédéric MEREL, M Patrick MEREL, M Philippe NUGET, M Laurent PEYREGNE, M Daniel PICARD, M Loïc RICHARD, M Xavier ROLLAND.

**Etaient absents** : M Pierre JEHANNIN a donné pouvoir à M Joseph DURAND, M Xavier HEBERLE, M Jérôme BESIN a donné pouvoir à M Gérard LERAY, Mme Isabelle OLIVIER a donné pouvoir à M Jacques GUILLEMOT, Mme Ghislaine PERRAULT remplacée par M Bernard HAEGELIN, M Eric ROLLAND, M Patrick SAULTIER.

**Secrétaire de séance** : M Xavier ROLLAND

**INTERVENTION DE M. BERNARD PIEDVACHE - PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTAUBAN DE BRETAGNE**

**PRESENTATION DU PROJET DE PLATEFORME MULTIMODALE DE LA BROHINIÈRE**

Sur l'invitation du Président, M. Piedvache a ainsi fait part La Communauté de Communes du Pays de Montauban-de-Bretagne a pour projet l'aménagement d'un parc d'activités industrielles à La Brohinière au cœur de la vallée logistique du Pays de Brocéliande sur un périmètre de 117 ha dont 100 ha en propriété communautaire composée de deux zones d'aménagement concerté (est et ouest).

Début 2011, le Préfet de Région Bretagne et d'Ille-et-Vilaine a validé le lancement des études techniques et économiques qui détermineront la faisabilité du projet de la plate-forme multimodale ferroviaire de la Brohinière à Montauban de Bretagne.

La Communauté de Communes du Pays de Montauban de Bretagne a donc engagé une étude économique sur la faisabilité d'une plate-forme multimodale dans le Parc d'activités industrielles de la Brohinière. Celle-ci a débuté début octobre 2011 et devrait durer 6 mois. La maîtrise d'ouvrage de cette étude est assurée par la Communauté de Communes du Pays de Montauban de Bretagne. Celle-ci bénéficie des soutiens financiers de la Communauté de Communes du Pays de Saint Méen Le Grand, de Montfort Communauté, de l'Etat et du Département d'Ille et Vilaine.

Parallèlement, Réseaux Ferrés de France va engager prochainement une étude pour vérifier la faisabilité technique de ce projet. Cette étude sera co-financée par la Communauté de Communes du Pays de Montauban de Bretagne, la Communauté de Communes du Pays de Saint Méen Le Grand, Montfort Communauté, l'Etat et le Département d'Ille et Vilaine.

Les résultats de ces deux études sont attendus d'ici la fin du premier trimestre 2012.

Ce projet d'intérêt supra-communautaire intéresse un territoire très large qui dépasse les limites de la Communauté de Communes du Pays de Montauban de Bretagne.

**MAISON DE BROCELIANDE**

**CREATION D'UN RESEAU POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DE LA PLACE DU ROI SAINT JUDICAËL A PAIMPONT**

Monsieur le Vice-président rappelle à l'assemblée que la création de l'extension constituant l'entrée principale du nouvel équipement impacte directement la gestion des eaux de pluie. En effet, avant les travaux, celles-ci s'écoulaient au gré de la pente vers la cour intérieure, étaient récupérées dans un caniveau pour être évacuées vers l'Etang de l'Abbaye via un tuyau de Ø 300. Lors de fortes pluies, il est arrivé que le système en place ne suffise pas à absorber le volume d'eau, provoquant exceptionnellement l'inondation de l'aile ouest.

Les travaux liés au projet Maison de Brocéliande n'ont pas modifié le circuit de l'eau, un caniveau sera créé au niveau de l'extension, permettant comme autrefois l'écoulement vers la cour. Cependant, en cette phase de travaux, il peut être prévu un réseau supplémentaire qui permettrait de faire face aux situations exceptionnelles et ainsi d'écarter tout risque d'inondation des bâtiments.

Les travaux consisteraient en la pose d'un tuyau de Ø 300 permettant d'évacuer vers le jardin de la base nautique les eaux de pluies qui ne pourraient pas être absorbées par l'actuel réseau (tenant lieu de déversoir d'orage).

Trois entreprises ont été consultées pour réaliser cette prestation, deux d'entre elles ont répondu. Les propositions de prix sont les suivantes :

	Montant H.T.
Entreprise BERTIN	2 517,60 €
Entreprise RIVIERE	5 204,07 €

Après en avoir délibéré, l'unanimité, les membres du conseil décident :

- de valider l'offre de l'entreprise BERTIN pour un montant de 2 517,60 € H.T.,
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles se rapportant à ce dossier.

## **MAISON DE BROCELIANDE**

### **CHOIX D'UN CABINET DE CONTRÔLE TECHNIQUE DES EQUIPEMENTS SCENOGRAPHIQUES**

Monsieur le Vice-président rappelle que les travaux de la Maison de Brocéliande arrivent à leur terme.

Dans le cadre de la réalisation du parcours scénographique, la société « La Prod est dans le Pré » doit procéder à l'installation, à partir de février 2012, d'un équipement technique conséquent.

En qualité de maître d'ouvrage, la collectivité a sollicité des cabinets d'études afin d'obtenir leurs propositions financières pour assurer un contrôle technique desdits équipements en adéquation avec les installations mises en place dans le cadre des travaux de réhabilitation des bâtiments. Monsieur le Vice-président informe qu'un seul a répondu. Il s'agit du Cabinet Apave dont l'offre s'établit à 1 880 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- de retenir le bureau d'études APAVE pour un montant H.T. de 1 880 € pour assurer la mission de contrôle technique des équipements de la scénographie de la Maison de Brocéliande située à Paimpont,
- d'autoriser le Président à signer ledit contrat avec le cabinet retenu.

## **MAISON DE BROCELIANDE - DEMANDE DE FINANCEMENT LEADER**

### **VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT MODIFIE**

Monsieur le Président rappelle que, par délibération en date du 20 juin 2011, le Conseil communautaire a validé le planning et le plan de financement afin de permettre le dépôt d'un dossier Leader au titre de la mise en œuvre du parcours scénographique et du plan de communication.

Cet équipement structurant pour le Pays de Brocéliande aura un caractère unique et saura allier le pouvoir d'attraction de ce massif, véritable écrin naturel, à une découverte du Pays de Brocéliande sur un registre culturel et identitaire tout en soutenant et dynamisant l'économie locale. Compte tenu de l'ampleur de ce projet, nous avons officiellement sollicité un déplafonnement de l'aide (prévue initialement à 80 000 €) à hauteur de 160 000 €.

Les membres du Comité technique de programmation de Leader se sont, majoritairement, positionnés favorablement sur cette demande.

Aussi, Monsieur le Président propose de valider le plan de financement modifié comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant en euros HT	Origine	Montant en euros
<b>Dépenses éligibles</b>		<b>Contributions publiques</b>	
Conception et réalisation d'un parcours scénographique	644 671,80 €	LEADER (FEADER)	160 000,00 €
Plan de communication	66 000,00 €	Conseil Régional de Bretagne	53 386,16 €
<b>Dépenses non éligibles</b>		<b>Auto-financement</b>	
			497 285,64 €
<b>Total dépenses</b>	<b>710 671,80 €</b>	<b>Total recettes publiques</b>	<b>710 671,80 €</b>
<b>Total dépenses subventionnables</b>	<b>710 671,80 €</b>	<b>Total ressources</b>	<b>710 671,80 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil décident :

- de valider le plan de financement tel que modifié ci-dessus,
- de solliciter un soutien financier de l'Europe de 160 000 € dans le cadre du programme Leader 2007-2013,
- d'autoriser le président à signer tout acte ou document se rapportant à cette affaire.

## **AIRE DE REPOS PAIMPONT-BROCELIANDE**

### **EXTENSION DU LOCAL D'INFORMATION**

### **CHOIX DES CABINETS DE CONTRÔLE TECHNIQUE ET MISSION S.P.S.**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 26 septembre 2011, les membres du Conseil Communautaire ont décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'agence C architecture de Plélan-le-grand dans le cadre de la modernisation du local d'information situé sur l'aire de repos de Paimpont-Brocéliande en Plélan-le-Grand.

Dans la perspective de ce projet, la Communauté de Communes a engagé, en procédure adaptée, une consultation de bureaux d'études pour assurer les missions SPS et de contrôle technique.

Quatre bureaux d'études ont répondu pour la mission de contrôle technique :

Missions L + LE + SEI + HAND							
BTP Consultants		Bureau VERITAS		APAVE		SOCOTEC	
offre H.T.	2 150,00 €	offre H.T.	3 153,00 €	offre H.T.	2 940,00 €	offre H.T.	4 200,00 €

Cinq cabinets d'études ont répondu pour la mission S.P.S. :

	ABS Chantiers	Bureau Véritas	IPAC Conseil	APAVE	SOCOTEC
Phase étude	568,26 €	624,00 €	360,00 €	700,00 €	390,00 €
Phase réalisation	1 474,56 €	1 365,00 €	1 260,00 €	2 200,00 €	2 160,00 €
Montant H.T.	2 042,82 €	1 989,00 €	1 620,00 €	2 900,00 €	2 550,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil décident :

- de retenir d'une part, le bureau d'étude BTP consultant pour un montant de 2 150 € HT pour la réalisation de la mission de contrôle technique et d'autre part, le cabinet IPAC Conseil pour un montant de 1 620 € HT pour assurer la mission S.P.S et ce, dans le cadre du projet d'extension du local d'information touristique situé sur l'aire de repos Paimpont-Brocéliande à Plélan-le-Grand,
- d'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions se rapportant à cette affaire,
- d'autoriser le Président à signer les pièces utiles se rapportant à ce dossier.

#### **ECOMUSEE DU PAYS DE MONTFORT-SUR-MEU**

#### **VALIDATION DES PLANNING ET PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE LA « ROUTE DU FER »**

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 13 décembre 2010, la Communauté de Communes de Brocéliande a validé le projet de création d'un circuit touristique dénommé « Route du fer ».

La maîtrise d'ouvrage de ce projet a été transférée à l'association culturelle de l'écomusée du Pays de Montfort-sur-Meu. Le projet consiste en la création d'une route du fer, de supports d'interprétation du patrimoine métallurgique et d'animations sur les Communautés de Communes de Brocéliande et de Saint-Méen-Le-Grand.

A ce titre, l'association culturelle de l'écomusée, en partenariat avec le Pays Touristique de Brocéliande, l'Office de Tourisme Intercommunal de Brocéliande, l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Méen-le-Grand, l'association Hispamébro, l'Enclume, le S.I.V.U. des Forges, propose de créer d'une part un itinéraire voiture mettant en réseau les sites métallurgiques existants et des supports pédagogiques complémentaires. D'autre part, l'association culturelle de l'écomusée programmera des ateliers et des événements culturels afin de valoriser et d'animer cette route du fer en 2012. Cette programmation qui sera intégrée à celle des sentiers d'interprétation réalisés sur les Communautés de Communes de Bécherel, Montauban et Montfort, permettra de créer une dynamique sur l'ensemble du territoire.

Les objectifs de ce projet consistent à valoriser, à mettre en synergie les points forts patrimoniaux métallurgiques, à favoriser le développement des séjours thématiques destinés à un tourisme durable.

Le calendrier de réalisation se décompose comme suit :

Phase 1 : lancement du projet (mise en place des partenariats)	avril 2012
Phase 2 : élaboration du circuit et de la scénographie	avril 2012
Phase 3 : élaboration de la programmation culturelle	Mai 2012
Phase 4 : création des panneaux et des supports pédagogiques	mai 2012
Phase 5 : conception de la communication	juin 2012
Phase 6 : mise en place des animations et événements culturels	juillet à novembre 2012
Phase 8 : aménagement du circuit	Juillet à octobre 2012
Phase 9 : évaluation de l'opération (suivi, enquête auprès des divers publics, analyse de l'enquête...)	Juillet 2012 à novembre 2012
Durée de l'opération	Avril 2012 à novembre 2012

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant en euros HT	Origine	Montant en euros	%
<b>Dépenses éligibles</b>		<b>Contributions publiques</b>		
Poste salaire 2012	13 000	LEADER (FEADER)	18 920	44,00
Frais de déplacements	2 000	Etat		
Frais de communication	5 000	Conseil Régional	10 120	
Panneaux d'interprétation et supports pédagogiques	11 000	Conseil Général		
Programmation culturelle (animations, ateliers, visites, événementiels)	9 000	Collectivité Locale Commune de Saint-Malon	2 000	
Frais de réception, d'accueil, d'envoi assurance, transport, petit matériel	3 000	Collectivité Locale EPCI Brocéliande	3 360	
<b>Assiette éligible (1)</b>	<b>43 000</b>	<b>Total public (1)</b>		<b>80,00</b>
<b>Dépenses non éligibles</b>		<b>Contributions privées (2)</b>		
<b>Dépenses non éligible (2)</b>				
<b>Total dépenses (1+2)</b>	<b>43 000</b>	<b>Autofinancement (3) :</b>	<b>8 600</b>	<b>20,00</b>
Recettes générées par l'opération (3)	0	Recettes générées par l'opération (4)	0	
<b>Total dépenses interventionnelles (1+3)</b>	<b>43 000</b>	<b>Total ressources (1+2+3)-4</b>	<b>43 000</b>	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil décident de :

- valider la participation financière de la Communauté de Communes de Brocéliande à hauteur de 3 360 € pour cette opération,
- préciser que ce projet étant présenté au Groupe d'Action Local du Pays de Brocéliande pour sollicitation d'une aide Leader, la Communauté de Communes donne son accord pour la prise en compte de cette contribution au titre de contrepartie nationale.

#### **PARC D'ACTIVITES « LA GARE » - TREFFENDEL**

#### **VENTE D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA SCI CHRISTIEN IMMOBILIER**

Monsieur le Vice-président informe l'assemblée que la Communauté de communes de Brocéliande a vendu en juin 2011 à la SCI Christien Immobilier un terrain de 8731 m<sup>2</sup> situé sur le parc d'activités La Gare à Treffendel.

L'entreprise CIDEX qui s'y implante a fait savoir qu'elle souhaitait bénéficier de surface supplémentaire dans l'angle Nord-Est du terrain afin de faire correctement circuler les camions de livraison.

La SCI Christien Immobilier sollicite donc la Communauté de communes de Brocéliande pour l'acquisition d'une surface de 156 m<sup>2</sup>.

Compte tenu de la surface concernée par cette demande et des conditions de vente conclues pour le terrain de 8731 m<sup>2</sup>, il est proposé de céder cette surface au prix de 15,55 € TTC le m<sup>2</sup>, soit un montant total de vente Toutes Taxes Comprises de 2425,80 €. Monsieur le Président rappelle que compte tenu du nombre d'emplois créés et de la surface demandée, le prix fixé par délibération du 13 décembre 2010, pour la première cession était de 15,55 € TTC le m<sup>2</sup>. En conséquence, il est proposé d'appliquer pour cette vente le prix initialement fixé pour la vente du terrain principal compte tenu du projet de l'entreprise, soit 15,55 € TTC le m<sup>2</sup>.

Suivant l'application du régime de la TVA sur marge, il est précisé que le montant de TVA due sur cette vente est évalué à 375,96 €, soit un montant total de vente Hors Taxes évalué à 2049,84 €. Il est à noter que les frais d'établissement du plan de vente sont à la charge de l'acquéreur ainsi que la prise en charge d'une quote-part des frais de publication des pièces du lotissement au bureau des hypothèques. Ces frais seront réglés par l'acquéreur le jour de la signature de l'acte authentique de vente en les intégrant au prix total de vente du lot.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil décident :

- d'autoriser le Président à vendre un terrain de 156 m<sup>2</sup> environ au profit de la SCI Christien Immobilier représentée par M. Alain Christien, ou toute personne morale qui lui plaira de constituer, sur le parc d'activités La Gare à Treffendel aux conditions ci-dessus exposées,
- de fixer le prix de vente dudit terrain à 15,55 € TTC le m<sup>2</sup>, auquel vient s'ajouter le remboursement des frais d'établissement du plan de vente ainsi que la prise en charge d'une quote-part des frais de publication des pièces du lotissement,

- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente correspondant auprès de l'étude de Maître PICHEVIN, notaire à Plélan-le-Grand, et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

### ***PARC D'ACTIVITES « LE HINDRE 3 » – BREAL-SOUS-MONTFORT VENTE D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA SOCIETE SAV EXPRESS COMPOSITES***

Monsieur le Vice-président informe l'assemblée que la Communauté de communes de Brocéliande a été contactée par l'entreprise SAV Express Composites basée à Goven. Celle-ci est actuellement locataire d'un bâtiment qui s'avère trop étroit pour le développement de son activité qui consiste en la fabrication et pose de panneaux PVC pour les bâtiments industriels et logistiques (panneaux frigorifiques entre autres). N'ayant pas la possibilité de prévoir une extension de ce local, Madame Katia Jacques, gérante de cette EURL, a décidé d'investir dans ses propres locaux.

Pour ce projet, Madame Jacques sollicite l'acquisition d'un lot de 1 000 m<sup>2</sup> environ sur le parc d'activités Le Hindré 3 situé à Bréal sous Montfort. Elle envisage la construction d'un bâtiment de 200 m<sup>2</sup> composé d'un atelier, de deux bureaux, de vestiaires et d'une salle de repos.

Suivant les besoins de cette entreprise, les membres de la Commission Economie réunis le 19 septembre 2011, proposent de lui céder, ou à toute personne morale qui lui plaira de constituer, un lot de 1 000 m<sup>2</sup> environ sur le parc d'activités Le Hindré 3. Compte tenu des prix pratiqués pour la vente de lots sur ce parc d'activités, les membres de la Commission proposent une cession au prix de 21,53 € Toutes Taxes Comprises le m<sup>2</sup>, soit un montant total de vente de 21 530 €. Suivant l'application du régime de la TVA sur marge, il est précisé que le montant de TVA due sur cette vente est de 2 860,52 €, soit un montant total de vente Hors Taxes de 18 669,48 €. Ce prix de cession est conforme à l'avis des domaines établi le 25 janvier 2011.

L'EURL SAV Express Composites doit retourner signer un compromis de vente afin de confirmer la réservation de ce lot de 1 000 m<sup>2</sup>. Celui-ci sera accompagné du versement d'un acompte égal à 5% du prix total de vente Hors Taxes. Il est à noter que les frais d'établissement du plan de vente, de VISA du dossier de demande de permis de construire et une quote-part des frais de dépôt des pièces du lotissement sont à la charge de l'acquéreur. Ces frais seront réglés par l'acquéreur le jour de la signature de l'acte authentique de vente en les intégrant au prix total de vente du lot.

Après en avoir délibéré, l'unanimité. les membres du conseil décident :

- d'autoriser le Président à vendre un lot de 1 000 m<sup>2</sup> environ au profit de l'EURL SAV Express Composites, représentée par Madame Katia Jacques, ou toute personne morale qui lui plaira de constituer, sur le parc d'activités Le Hindré 3 à Bréal sous Montfort, aux conditions ci-dessus exposées,
- de fixer le prix de vente dudit terrain à 21,53 € TTC le m<sup>2</sup>, auquel vient s'ajouter le remboursement des frais d'établissement du plan de vente, de VISA du dossier de demande de permis de construire et une quote-part des frais de dépôt des pièces du lotissement,
- d'autoriser le Président à signer un compromis de vente avec le représentant de l'EURL SAV Express Composites,
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente correspondant auprès de l'étude de Maître Messenger, notaire à Bréal sous Montfort, et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

### ***PARC D'ACTIVITES « LES NOES » - PLELAN-LE-GRAND DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER MODIFICATIF***

Monsieur le Vice-président rappelle que le secteur Nord du parc d'activités Les Noës situé à Plélan-le-Grand a pu à nouveau être proposé à la commercialisation suite à l'arrivée, à son terme échu, d'une réservation de terrain d'une surface de 13 500 m<sup>2</sup>. Cette réservation avait été faite par Monsieur Philippe Coste, investisseur, dans l'optique d'y implanter un magasin de négoce de matériaux. Ce projet n'a pas abouti.

La Communauté de communes a dû depuis étudier plusieurs projets d'implantation dans ce secteur Nord du PA. Les Noës avec des demandes différentes en surface.

La Commission Economie réunie successivement les 19 septembre et 25 octobre a étudié différents scénarii de découpages de lots et ce que ceux-ci supposaient en terme de création de voie de desserte et d'extension de réseaux. Il a été validé le 25 octobre le scénario suivant : découper trois lots permettant de proposer des surfaces allant de 3000 à 6700 m<sup>2</sup> et pour deux lots positionnés en vitrine de zone. Ce schéma de découpage vous est présenté sur le plan ci-après. Une entreprise se positionne aujourd'hui pour acquérir un lot de 3000 m<sup>2</sup>, à savoir AB NEON occupant aujourd'hui un atelier-relais. Une autre entreprise est intéressée par le lot restant de 3000 m<sup>2</sup>. L'EURL Guyolot a également sollicité l'acquisition d'un terrain de 5000 m<sup>2</sup>. Il lui a été proposé d'acquérir le lot restant de 3000 m<sup>2</sup> placé en vitrine de zone. Elle préfère acquérir le terrain de 5000 m<sup>2</sup> environ situé à l'Ouest de cet nouvel ensemble.

Il est alors convenu de réaliser les travaux relatifs à la création d'une voie de desserte et à l'extension des réseaux pour la viabilisation de ces trois lots pour un montant prévisionnel de 43 810 € H.T., soit un coût de revient estimatif de 3,44 € H.T. par m<sup>2</sup> comparativement à la surface cessible.

La réalisation de ce découpage de lots et des équipements communs nécessaires à leur desserte suppose également le dépôt d'une demande de permis d'aménager modificatif. Il s'agit de modifier le plan de composition de la zone, la surface cessible

sur l'ensemble de zone, la répartition de la SHON applicable à chacun des lots commercialisables, ... Il est également question d'établir le programme de travaux nécessaires à la viabilisation de ces trois lots.

Après en avoir délibéré, l'unanimité, les membres du conseil décident :

- d'autoriser le Président à déposer une demande de permis d'aménager modificatif pour le parc d'activités Les Noës situé à Plélan-le-Grand,
- d'autoriser le Président à lancer une consultation en procédure adaptée, pour missionner un bureau d'études qui sera chargé de la constitution et du dépôt de cette demande de permis d'aménager modificatif,
- d'autoriser le Président à signer cette demande de permis d'aménager modificatif et toutes les pièces utiles se rapportant à cette affaire,
- d'autoriser le dépôt des pièces de cette demande de permis d'aménager modificatif du parc d'activités Les Noës au bureau des hypothèques,
- de missionner l'étude notariale de Maître Pichevin, Notaire à Plélan-le-Grand, pour le dépôt de ces pièces.

### ***PARC D'ACTIVITES « LES NOES » - PLELAN-LE-GRAND***

### ***PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE LA VOIRIE COMMUNALE « Rue des Noës »***

### ***MISE EN PLACE D'UNE SIGNALISATION DE RUE***

Monsieur le Vice-président rappelle à l'assemblée que les voies créées sur les parcs d'activités d'intérêt communautaire doivent être classées dans le domaine public de la commune concernée.

Cela fait suite, entre autres, à une demande du SDE 35 qui sollicite les communes pour obtenir les données nécessaires au calcul d'une redevance liée aux travaux électriques réalisés dans des lotissements dits communaux, c'est-à-dire lotissements aussi bien sous maîtrise d'ouvrage communale que communautaire. Le SDE 35 ne fait pas la différence au niveau de la maîtrise d'ouvrage. Cette redevance versée annuellement par le concessionnaire ERDF contribue à alimenter le fonds du SDE35 pour l'octroi de subventions auprès des communes destinées aux travaux électriques.

A ce titre, le SDE 35 a sollicité la Commune de Plélan le Grand pour les travaux d'éclairage public réalisés sur le parc d'activités Les Noës. Il convient ainsi que la voie interne de desserte de ce parc d'activités fasse l'objet d'un classement en voie communale. Le Conseil municipal s'est prononcé sur ce classement de voie dans le domaine public de la Commune au Conseil municipal du 03 novembre 2011. Suivant ses compétences, le Conseil municipal a également procédé à la dénomination de cette voie « rue des Noës ».

Pour donner suite au classement de cette voie dans le domaine public communal, il est entendu qu'un procès-verbal de mise à disposition soit signé entre la Commune de Plélan le Grand et la Communauté de communes dans le cadre des règles du transfert de compétences pour la gestion de cette voie. Celle-ci rentre dans le champ d'application de la compétence Développement économique qu'a en charge la Communauté de communes de Brocéliande.

Par ailleurs, il convient de prévoir la mise en place d'une signalétique pour la nomination de cette rue qui dessert les lots commercialisés. Dans le cadre de la gestion communautaire de ce parc d'activités, il est proposé que la Communauté de communes assure la mise en place de cette signalétique reprenant la charte déclinée sur les différents parcs d'activités. Il est également convenu que la Communauté de communes assure la fourniture de plaques de numéros de lots auprès des différentes entreprises implantées sur le parc d'activités.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- d'autoriser le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition relatif au classement de la rue des Noës dans le domaine public de la Commune de Plélan-le-Grand, celle-ci étant située sur le parc d'activités Les Noës,
- d'autoriser le Président à lancer une consultation en procédure adaptée et à retenir l'entreprise chargée de la mise en place d'une signalétique de rue sur ladite voie,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces utiles se rapportant à cette affaire.

### ***ATELIERS-RELAIS – PARC D'ACTIVITES DES NOES – PLELAN-LE-GRAND***

### ***LOCATION D'UN ATELIER AU PROFIT DE BROCELIANDE MOTOCULTURE***

Monsieur le Vice-président rappelle que l'entreprise individuelle Brocéliande Motoculture, représentée par Monsieur Francky Moulineuf, s'est installée au 15 décembre 2009 dans un atelier relais situé sur le parc d'activités Les Noës à Plélan le Grand. La Communauté de communes de Brocéliande a en effet conclu avec Monsieur Moulineuf une convention d'occupation précaire pour une durée de 23 mois, le terme de ce bail étant fixé au 15 novembre 2011.

Celui-ci nous a fait part de son souhait de pouvoir profiter d'une nouvelle convention d'occupation précaire sur une durée de 23 mois. Il souhaite ainsi disposer du temps nécessaire à la construction de ses propres locaux d'activités sur Plélan-le-Grand. Suivant les termes de la convention en cours, les parties ont été averties qu'en cas de maintien dans les lieux du Locataire, à l'expiration de la durée du bail, il s'opère un nouveau bail dépendant du statut des baux commerciaux. Dès lors, la location s'opère sur une durée de neuf années pouvant être remise en cause par période triennale.

Cependant, il est admis qu'un Locataire, et en l'occurrence une entreprise, puisse avoir besoin de bénéficier d'une courte durée de location afin de tester son activité ou faire face à un projet d'investissement en attente. Dans ce sens, il est admis qu'une nouvelle convention d'occupation précaire puisse être convenue avec cette entreprise moyennant sa renonciation expresse aux prérogatives du statut des baux commerciaux. Cette renonciation ne peut être prononcée qu'au moment où le Locataire acquiert ce droit, c'est-à-dire au terme de la convention d'occupation précaire en cours.

Dans ce cadre, il est convenu avec Monsieur Moulineuf qu'il renonce expressément aux prérogatives du statut des baux commerciaux à compter du 16 novembre 2011. Il souhaite ainsi pour la suite conclure une nouvelle convention précaire pour une durée de 23 mois. Il reconnaîtra alors que cette dernière ne lui confèrera aucun droit au bénéfice du statut des baux commerciaux et, en particulier, aucun droit à renouvellement du bail et à une quelconque indemnité d'éviction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil décident :

- de louer un atelier relais situé au sein du bâtiment A de l'espace d'entreprises Les Noës à Plélan le Grand au profit de Brocéliande Motoculture représentée par Monsieur Francky Moulineuf, sous forme d'une convention d'occupation précaire, à compter du 16 novembre 2011,
- d'appliquer un loyer mensuel de 470,06 € Hors Taxes à compter du 16 novembre 2011, auquel il convient d'ajouter une provision pour charges de 40 € Hors Taxes par mois,
- d'autoriser la signature d'une convention d'occupation précaire à l'attention de Monsieur Francky Moulineuf pour Brocéliande Motoculture, à compter du 16 novembre 2011 et ce pour une durée de 23 mois,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces utiles se rapportant à cette affaire.

### ***O.D.E.S.C.A. DU PAYS DE BROCELIANDE***

#### ***MISSION DE CONSEIL POUR LES DEVANTURES ET ENSEIGNES COMMERCIALES***

Monsieur le Vice-président informe l'assemblée que suite au Comité de pilotage ODESCA du Pays de Brocéliande du 22 septembre 2011, la Communauté de communes de Brocéliande a émis le souhait d'inscrire une opération d'animation collective de type charte d'enseigne et de devantures commerciales sur l'opération ODESCA II. Celle-ci sera alors à finaliser avant fin mars 2012. Il est ainsi question de bénéficier d'un soutien de l'Etat de l'ordre de 47,50 % sur ce type d'opération sachant qu'elle ne sera pas reconduite sur le programme 2012-2014.

L'opération consiste en une mission confiée à un cabinet de conseils individualisés apportés auprès d'une quinzaine de commerçants-artisans sur l'aménagement de leurs façades commerciales : analyse des points forts et points faibles, simulation d'une amélioration de leur devanture et/ou enseigne.

Si le commerçant décide de réaliser les travaux de réaménagement de sa devanture, il n'a plus qu'à consulter des entreprises sur la base de la fiche technique qui lui aura été remise par le cabinet.

L'intervention du cabinet auprès de chaque professionnel est prise en charge par la Communauté de communes, à raison d'un montant prévisionnel de 800 € H.T. par intervention. Des permanences seront également à prévoir afin que les commerçants-artisans, pour qui un dossier a été ouvert, puissent venir échanger sur leur projet de réaménagement avec le cabinet. Il faut compter organiser trois à quatre permanences, à raison d'un montant prévisionnel de 600 € H.T. par permanence. La Communauté de communes doit ainsi prévoir un budget global estimatif de 14 400 € H.T. pour l'intervention auprès d'une quinzaine de commerçants-artisans, montant sur lequel il est prévu que l'ODESCA intervienne à hauteur de 47,50% de la dépense totale effectuée. La subvention attendue au titre de l'ODESCA est alors estimée à 6 840 € et le reste à charge de la Communauté de communes à 7 560 €.

Pour cette opération, il est question de s'attacher aux besoins des commerçants installés sur les huit communes du territoire. Il faut considérer aussi que cette opération représente un triple impact en étant une animation collective auprès des commerçants, une démarche qualitative d'un point de vue urbanistique et faisant travailler demain des artisans locaux sur les projets de réaménagement. Le tout est à mener conjointement avec les communes.

Suivant le planning de réalisation de l'ODESCA, cette mission de conseils individualisés doit être lancée en janvier 2012 avec l'organisation d'une réunion publique d'information auprès des commerçants-artisans. Le cabinet retenu pour cette mission de conseil présentera la démarche et prendra les inscriptions des commerçants. Il devra ensuite intervenir auprès de la quinzaine de commerçants dont la demande aura été retenue sur la période de février et mars 2012. Cette mission a été examinée le 25 octobre 2011 par les membres de la commission « Economie ». L'opération devra être clôturée et le bilan présenté au 31 mars 2012.

Sur la base de ces éléments, la Communauté de communes certifie ne solliciter aucune autre aide pour cette mission de conseil et s'engage à ne pas commencer l'exécution de cette opération avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet par le Comité technique régional qui pilote l'ODESCA II.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil décident :

- de valider le lancement d'une mission de conseils individualisés pour les devantures et enseignes commerciales dans le cadre du dispositif ODESCA II du Pays de Brocéliande,
- d'autoriser le Président à lancer une consultation en procédure adaptée pour missionner et retenir un bureau d'études qui sera chargé de la réalisation de ces conseils individualisés et de la tenue des permanences,
- de valider le cahier des charges établi pour cette mission de conseil,
- de valider le plan de financement prévisionnel établi pour cette opération portant le montant global de celle-ci à 14 400 € H.T.,
- d'autoriser le Président à solliciter pour cette opération le concours de l'Europe, de l'Etat, de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine au titre de l'Opération de Développement et de Structuration du Commerce et de l'Artisanat du Pays de Brocéliande pour la période 2008-2011 à hauteur de 47,50%, soit pour un montant de subvention de 6 840 €,
- de s'engager à financer le montant prévisionnel des dépenses liées à cette opération pour un montant estimé à 7 560 €,
- de certifier que la totalité des dépenses qui seront mandatées pour cette opération seront imputées en section de fonctionnement et, par conséquent, ne seront pas soumises au régime de la TVA,
- de certifier que la Communauté de communes ne sollicite aucune autre aide publique pour cette opération,
- de s'engager à ne pas commencer l'exécution de cette opération avant que le dossier de demande de subvention ne soit déclaré ou réputé complet,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces utiles se rapportant à cette affaire

### ***RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE COMMUNE D'ENGAGEMENT DES STRUCTURES LOCALES DE L'ACCUEIL ET DE L'INFORMATION DANS LE CADRE DE LA MAISON DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU PAYS DE BROCELIANDE***

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 27 octobre 2008, la Communauté de Communes a signé une charte d'engagement entre la Région Bretagne et les Points Accueil Emploi de Bréal-sous-Montfort et de Plélan-le-Grand dans le cadre de la Maison de la Formation Professionnelle du Pays de Brocéliande.

La Région Bretagne s'est engagée, dans le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations 2011-2014, à organiser sur l'ensemble du territoire régional un service public de l'orientation qui propose aux publics différents niveaux de service - accueil, information, conseil, accompagnement – assurés grâce à la complémentarité des acteurs engagés dans ce dispositif au niveau des 21 pays bretons.

Le réseau Maison de la Formation Professionnelle constitue le réseau de référence pour la mise en œuvre du Service public de l'orientation en Bretagne. L'adhésion à la charte vise donc à renouveler l'engagement pris par les structures locales partenaires du réseau Maison de la Formation Professionnelle du Pays de Brocéliande depuis le 19 février 2009 et à l'inscrire dans la perspective de la mise en œuvre du service public d'orientation en Bretagne.

Par ailleurs, sur la base de cette charte, la Région Bretagne sollicitera auprès de l'Etat la labellisation « orientation pour tous » pour l'ensemble des signataires.

L'adhésion à la charte implique pour les signataires de :

- mettre en œuvre un accueil et une information pour tous les publics et, s'ils ont besoin d'un conseil plus approfondi ou d'un accompagnement, d'assurer leur mise en relation avec la structure compétente,
- positionner ses services apportés aux publics au regard d'un cadre de référence qui sera proposé au niveau régional, dans le but de rendre plus lisibles pour les publics les services apportés par chaque structure signataire,
- participer à l'élaboration du plan d'actions local,
- participer aux actions de professionnalisation proposées par la Région.

La Région Bretagne s'engage à :

- mettre à disposition des points d'accueil les ressources documentaires nécessaires,
- proposer un plan de professionnalisation des acteurs et prendre en charge les coûts pédagogiques des actions,
- animer techniquement la démarche : mise en réseau des acteurs, mise en œuvre du plan d'actions local.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil décident :

- d'approuver le principe de l'adhésion à la charte d'engagement des structures locales du réseau Maison de la Formation professionnelle dans le cadre de la mise en œuvre du service public de l'orientation en Bretagne,
- d'autoriser le président à la signer,
- de désigner M. Loïc Aubin, Président de la Communauté de Communes de Brocéliande et Vice-président en charge de l'emploi au Pays de Brocéliande en qualité de référent institutionnel et Mme Marie-Pierre Lanoë, Animatrice des Points-accueil-emploi de Plélan-le-Grand et Bréal-sous-Montfort en qualité de référent technique.

### ***PETITE ENFANCE***

#### ***CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR - SURSIS A DELIBERER***

Monsieur le Président informe l'assemblée que la commission « petite enfance » s'est réunie le 21 novembre dernier afin d'analyser les perspectives de développement des espaces jeux sur le territoire pour 2012.

- Aujourd'hui, les espaces jeux sont animés par l'animatrice du RPAM communautaire sur Maxent, Paimpont, Saint-Péran et Saint-Thurial, par l'ADSCRIP sur Monterfil, Plélan et Treffendel et le CIAS pour Bréal.

La Communauté verse ainsi une subvention annuelle de 16 000 € à l'ADSCRIP et une prestation de services de 3 500 € au CIAS.

Le départ confirmé de l'animatrice de l'ADSCRIP au 31 décembre 2011, le souhait d'assurer une unité de service sur l'ensemble des territoires et d'assurer un doublement du service sur la commune de Bréal ont incité les élus de la commission «Petite enfance» dûment réunis le 21 novembre dernier, à analyser techniquement et financièrement les avantages et inconvénients de différents scénarii à savoir :

- la création directe d'un poste d'animateur par la Communauté chargé d'assurer la préparation et l'animation des espaces jeux de Monterfil, Plélan, Treffendel et le doublement de la prestation à Bréal,
- la poursuite et le renforcement des animations par les prestataires ADSCRIP et CIAS.

Les membres de la commission se sont prononcés, unanimement, favorablement à la création d'un poste d'animateur qui permet de répondre aux objectifs du RPAM.

Monsieur le Président informe et donne lecture à l'assemblée d'un courrier adressé par le Président de l'ADSCRIP et reçu dans l'après-midi du 05 décembre 2011 par lequel l'association s'étonne de cette position et demande à poursuivre la gestion directe de cette activité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil décident :

- de surseoir à délibérer et de reporter la décision de création d'un poste d'animateur,
- d'organiser une rencontre entre les élus communautaires et les représentants de l'ADSCRIP afin que chacun puisse exposer ses points de vue,
- de faire appel au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine afin de recruter un agent en mission temporaire qui sera chargé d'assurer l'animation desdits espaces jeux dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour éviter toute rupture dans le service rendu auprès des familles et assistants maternels.

### ***CINEMA DE PLELAN-LE-GRAND***

#### ***CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ENTRETIEN DE L'AIRE DE STATIONNEMENT ET DES ABORDS***

Monsieur le Vice-président informe l'assemblée que, conformément à l'article L.5214-16-1 du Code Général des Collectivités Locales, les Communautés de Communes et leurs Communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions.

La Communauté de Communes de Brocéliande est propriétaire du bâtiment abritant le cinéma de Plélan-le-Grand et mis à disposition de l'association «l'Hermine» et souhaite signer, en accord avec la Commune de Plélan-le-Grand, une convention de prestations de services d'entretien de l'aire de stationnement et des abords.

Monsieur le Vice-président informe que les modalités de cette coopération seront définies dans le cadre d'une convention conclue entre la Commune de Plélan-le-Grand et la Communauté de Communes. Cette convention précisera le contenu de la prestation, son montant sur la base de coûts horaires, les modalités de paiement et sa durée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil décident :

- d'autoriser le Président à signer la convention de prestations de services d'entretien de l'aire de stationnement et des abords du cinéma l'Hermine à Plélan-le-Grand avec la Commune de Plélan-le-Grand,
- d'autoriser le Président à honorer tous les frais inhérents à la mise en œuvre de cette convention.

### ***OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE BROCELIANDE***

#### ***FIXATION DU SOLDE DE SUBVENTION 2011***

Monsieur le Président rappelle que par délibérations successives en date du 28 février et 20 juin 2011, la Communauté de Communes de Brocéliande a validé l'attribution d'une première enveloppe de 60 000 € au titre de l'aide au fonctionnement à l'Office de Tourisme.

Par courrier en date du 21 octobre 2011, Monsieur le Président de l'Office de Tourisme de Brocéliande sollicite la Communauté de Communes afin d'obtenir le versement du solde de subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 41 800 € afin d'honorer les charges de gestion courante supportées par l'association.

Nom de l'association	Objet	Montant de la subvention demandée 2011	Montant des versements déjà effectués en 2011	Montant du solde de la subvention proposé
Office de Tourisme de Brocéliande	Aide au fonctionnement au titre de l'activité d'accueil et d'information touristique	101 800 €	60 000 €	41 800 €

Après avoir pris connaissance des bilans d'activité et financier prévisionnels de l'association et en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil décident :

- de fixer le montant du solde de la subvention pour l'année 2011 à 41 800 € ce qui porte la subvention totale annuelle à 101 800 €.
- d'autoriser le Président, conformément à l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des Citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret d'application n°2001-495 du 06 juin 2001 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, à signer la convention de partenariat avec les associations dont les montants de subvention annuels dépassent 23 000 €.

### **DECISIONS MODIFICATIVES**

#### **BUDGETS ANNEXES ET BUDGET PRINCIPAL**

#### **DECISIONS MODIFICATIVES N°1 - BUDGETS ANNEXES 2011**

Les dépenses d'aménagement des parcs d'activité ont été réalisées conformément au budget. En revanche, les recettes espérées ont été inférieures aux prévisions en raison de la faiblesse des ventes réalisées bien en deçà de nos prévisions.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil décident de procéder au transfert de crédits affectés aux comptes de stock et aux comptes de transfert de section à section comme suit :

##### - Décision modificative n°1 au budget annexe «PA – Les Noës à Plélan»

- R/021 : + 109 000,00 €
- D/023 : + 109 000,00 €
- R/7133 : + 109 000,00 €
- D/3355 : + 109 000,00 €

##### - Décision modificative n°1 au budget annexe «ZA – Le Chatelet à St Thurial»

- R/021 : + 12 000,00 €
- D/023 : + 12 000,00 €
- R/7133 : + 12 000,00 €
- D/3355 : + 12 000,00 €

##### - Décision modificative n°1 au budget annexe «ZA – Le Hindré à Bréal»

- R/021 : + 553 000,00 €
- D/023 : + 553 000,00 €
- R/7133 : + 553 000,00 €
- D/3355 : + 553 000,00 €

#### **DECISION MODIFICATIVE N°4 - BUDGET PRINCIPAL 2011**

Des modifications sont également souhaitées en section de fonctionnement du budget principal de la Communauté de Communes pour répondre aux quatre problématiques suivantes :

- les services préfectoraux sont aujourd'hui dans l'incapacité de valider le transfert de compétence « SDIS » au profit de la Communauté de Communes de Brocéliande. En Ille-et-vilaine, deux demandes sont en cours : Bretagne Romantique et Brocéliande.

Les services se retranchent derrière l'avis de la Cour des Comptes. Depuis, l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux a invalidé le transfert SDIS de la Communauté de Communes du Val Garonne. Un recours en cassation va être engagé. Toutefois, cette décision conforte les services dans leur position.

De ce fait, la Communauté n'a pas pu régulariser les paiements vis à vis du SDIS.

Sans remettre en cause notre volonté de voir ce transfert aboutir, il est proposé d'effectuer un transfert de crédit pour honorer le paiement de l'attribution de compensation à chaque commune afin qu'elles puissent honorer directement le règlement auprès du SDIS pour l'année 2011.

- La Communauté de Communes a émis un emprunt de 1 500 000,00 € pour lequel elle rembourse du capital et des intérêts. Il convient de rattacher à l'exercice les intérêts courus et non encore échus pour un montant de 10 185.55 €. Il vous est proposé d'effectuer un transfert de crédit à l'article 66 112.

- Pour honorer le paiement du solde de la subvention à l'Office de Tourisme de Brocéliande d'un montant de 41 800 € décidé en cette séance, il convient également de procéder à un transfert de crédits à l'article 6574
- Enfin, suite à l'arrêté définitif du FNGIR nous informant d'un prélèvement d'un montant de 674 197 €, il convient de transférer un montant supplémentaire de 100 635 € à l'article 739116.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident des transferts de crédits suivants en section de fonctionnement du budget général :

- D/739111	:	+	202 156,00 €
- D/6553	:	-	238 290,00 €
- D/66112	:	+	10 186,00 €
- D/6574	:	+	41 800,00 €
- D/739116	:	+	100 635,00 €
- D/022	:	-	48 000,00 €
- D/64168	:	-	43 000,00 €
- D/616	:	-	13 979,00 €
- D/6615	:	-	11 508,00 €

### ***PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES APPROBATION DU BILAN D'ENTRETIEN ANNUEL 2011***

Monsieur le Vice-président informe l'assemblée que le circuit pédestre de Grande Randonnée (GR) ainsi que le circuit équestre « Equibreizh » sont classés au PDIPR comme itinéraires dits d'intérêt départemental. L'entretien de ces itinéraires est assuré par la Communauté de Communes de Brocéliande dans le cadre d'une convention triennale d'entretien signée avec le Conseil Général d'Ille et Vilaine.

L'article 4 de la convention départementale d'entretien portant sur les chemins de promenades et de randonnée inscrits au P.D.I.P.R. prévoit qu'un bilan annuel établi par la Communauté de communes fait état des modalités techniques d'entretien.

Conformément à cet article 4, le conseil doit approuver le bilan d'entretien de l'année 2011.

Après avoir pris connaissance du bilan et en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident d'approuver ledit bilan annuel d'entretien de l'année 2011.

### ***INFORMATIONS DIVERSES***

- Les vœux de la Communauté de Communes auront lieu le vendredi 20 janvier à 19 h au centre culturel de Bréal
- Le Prix Territorial a été remis par le Ministre Chargé des Collectivités Territoriales au Président de la Communauté de Communes de Brocéliande pour le caractère innovant de l'opération Récup'pneus menée auprès des agriculteurs du territoire, à Paris lors du Congrès des Maires le 22 novembre dernier. Une remise officielle de ce prix aura lieu sur le territoire en janvier 2012.

*Séance est levée à 23h15*

**Vu et adopté,  
Le secrétaire de séance,  
Xavier ROLLAND**

**Le 09 décembre 2011**



**Le Président,  
Loïc AUBIN**  
  
 Communauté de Communes  
 Brocéliande  
 Communauté de Communes  
 Brocéliande  
 Communauté de Communes  
 Brocéliande

